

# ARRÊTÉ DU MAIRE

**TEMPORAIRE**

22 / 23 6 9

## **Stationnement provisoire Parking au droit de l'école Jean-Charles Gatnot**

Le Maire de la Commune de Montgeron,  
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Réf : 315/DD/YL/VT

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de voirie routière,  
Vu l'arrêté n°22/2212 du 30 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Françoise NICOLAS,  
Vu l'état des lieux,  
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la Commune,  
Considérant que dans le cadre des travaux de rénovation et de requalification de l'Avenue de la République - Phase 3, qui se dérouleront jusqu'au 28 août 2022, il y a lieu de réglementer un nouveau stationnement au droit du parking de l'école élémentaire Jean-Charles Gatnot à Montgeron.

### **A R R Ê T É**

- Article 1 Durant les travaux de la requalification de l'avenue de la République – Phase 3, soit du **lundi 18 juillet au vendredi 28 août 2022, le parking de l'école élémentaire Jean-Charles Gatnot sera ouvert au stationnement de véhicules du lundi au samedi de 10h00 à 20h00**. L'ouverture et la fermeture s'effectueront par les agents de la Police Municipale.
- Article 2 Le présent arrêté devra être affiché sur un support rigide, plastifié (en cas de pluie) et aucun ruban adhésif ne devra être utilisé pour son affichage.
- Article 3 Une signalisation provisoire sera mise en place afin d'informer les usagers. Tout stationnement abusif fera l'objet d'un enlèvement aux frais de l'automobiliste.
- Article 4 Ampliation du présent arrêté sera transmise :  
A Monsieur le Commissaire de Police  
A Madame la cheffe de Service de la Police Municipale
- Article 5 Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montgeron le, 21 JUIL. 2022  
Pour le Maire et par délégation,  
Françoise NICOLAS,  
Adjoint au Maire

